

A R R E T E

Le Ministre d'Etat chargé
des Affaires Culturelles

COPIE

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les
Monuments Historiques et notamment
l'article 2, modifié et complété par
la loi du 23 juillet 1927 et la loi du
27 août 1941, le décret du 18 avril
1961;

La Commission Supérieure des Monuments
Historiques entendue;

A R R E T E :

Article 1er : Est inscrit sur l'inven-
taire supplémentaire des Monuments His-
toriques le château des Salles à GUINGAMP
(Côtes du Nord) figurant au cadastre sous
le n°754 section A., appartenant à M.
le Marquis de KEROUAREZ Albert, Ernest,
Aimée, Marie, Oswan, né le 11 septembre
1898 à FRANCWARET (Belgique), Ingénieur
E.C.P., ancien Député des Côtes du Nord,
demeurant 3, rue de la Chaise à PARIS 7^e,
époux de Renée CARTIER.

Article 2 : Le présent arrêté sera trans-
crit au bureau des hypothèques de la si-
tuation de l'immeuble inscrit.

Article 3 Il sera notifié au Préfet du
département, pour les archives de la
Préfecture, au Maire de la commune de
GUINGAMP et au propriétaire, qui seront
responsables, chacun en ce qui le concerne
de son exécution.

Paris le 27 avril 1964

Pour le Ministre et par délégation
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Directeur de l'Architecture

signé : Max QUERRIEN

[Signature]
LE CONSERVATEUR

| | | |
|----------|------|-----------------------|
| TAXE | 0,50 | PUBLIE, Dépot N° 1001 |
| DÉPOT | 1, | LB 9 juin 1964 |
| SALAIRES | | Vol 871 N° 42 |
| TOTAL: | 1,50 | Reçu sur franc, 50 us |

BUREAU DES HYPOTHÈQUES DE GUINGAMP